Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE13CM120226-DE

Affaire n°13 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 février,

Sur convocation en date du 6 février 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Elisabeth GLOAGUEN.

ETAIENT EXCUSES : Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Patrick CRENAULT (pouvoir à Matthieu JOUNEAU), David BRUNET (pouvoir Anne-Sophie GUILLEMOT), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

VIE ASSOCIATIVE – Subvention au profit de l'association Tour de Bretagne cycliste

Rapporteur : Matthieu JOUNEAU

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif dinannais, la ville de Dinan attribue, chaque année, des subventions aux associations lors du vote du Budget primitif. Ces aides financières viennent accompagner le fonctionnement global des structures ou la mise en œuvre de projets contribuant au dynamisme du territoire.

Les demandes de subvention sont étudiées en commission municipale thématique, selon les critères d'attribution définis dans le Guide d'attribution des subventions voté en juillet 2022.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260212-DE13CM120226-DE

Ce guide prévoit que « les demandes de soutien, à caractère exceptionnel, qui arriveraient en dehors de la période de dépôt et qui seraient dûment justifiées, pourront faire l'objet d'un traitement et d'une approbation par le Conseil municipal en cours d'année. »

La Ville accueille tous les 2 ans l'arrivée du Tour de Bretagne, épreuve historique du calendrier cycliste français et international. Reconnu pour la qualité de son organisation, la richesse de son parcours et son rayonnement médiatique, il réunit des coureurs de haut niveau issus pour la plupart de réserves professionnelles.

Son organisation, bénévole et associative, nécessite un soutien de nombreux partenaires publics et privés.

Le 1er mai 2026, Dinan accueillera l'arrivée de la 59ème édition.

Afin de pouvoir accompagner l'association dans l'organisation de cet évènement, budgétisée par celle-ci à hauteur de 745 000 €, la ville de Dinan propose de verser une subvention d'un montant de 15 000 €.

*
* *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Finances du 3 février 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association Tour de Bretagne Cycliste,

  La dépense en résultant sera inscrite au budget principal 2026, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

